



## Guide des mesures COVID-19 pour le camp de jour de SAJO

La santé et la sécurité de nos employés, de nos clients ainsi que celles de leurs proches sont notre priorité. Afin de les protéger en cette période de pandémie, SAJO a mis en place un plan d'intervention complet regroupant plusieurs mesures de prévention et de contrôle des risques d'infection à la COVID-19, le tout en conformité avec les recommandations de la santé publique. Chaque jour, nous nous assurons que ces mesures sont comprises et appliquées par nos employés et par les clients, dans l'objectif de créer un milieu sécuritaire pour tous.

### ✓ Port du masque de procédure ou couvre-visage dans le camp selon les paliers

| VERT   | JAUNE   | ORANGE  | ROUGE               |
|--|---|---|---------------------|
| <b>CAMP DE JOUR</b>  | <b>CAMP DE JOUR</b>   | <b>CAMP DE JOUR</b>   | <b>CAMP DE JOUR</b> |
| <p><b>Participants</b><br/>Aucun couvre-visage pour les participants, sauf dans le transport pour les participants ayant complété leur 5e année du primaire.</p> <p><b>Employés</b><br/>Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p> | <p><b>Participants</b><br/>Couvre-visage obligatoire à l'intérieur pour les participants ayant complété leur 5e année du primaire et plus. Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p><b>Employés</b><br/>Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p> | <p><b>Participants</b><br/>Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps pour tous les participants ayant complété leur 1<sup>re</sup> année du primaire et plus (les élèves de la maternelle sont exemptés). Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport.</p> <p><b>Employés</b><br/>Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.</p> |                     |

### ✓ Mesures pour les activités

Le camp favorisera toutes les activités extérieures. Nous allons subdiviser les enfants par équipe (qui devront rester ensemble en tout temps) et identifier les zones d'activités en ajoutant des indications au sol au besoin.

- Des locaux fixes en cas d'intempéries : chaque équipe aura son local attribué. Il peut être possible pour des groupes de partager un local si la superficie le permet.
- Utilisation de la piscine, du lac et des jeux d'eau : les mêmes consignes du camp s'appliquent pour les périodes de piscine ou de jeux d'eau (distanciation, port du couvre-visage/masque dans les toilettes, etc.). Le port du couvre-visage/masque n'est pas requis lors de l'activité aquatique (dans l'eau).
- Veste de flottaison individuelle : il est conseillé de favoriser que chaque enfant apporte sa propre veste.



## ✓ Mesures sanitaires

Des affiches et des consignes claires et imagées sont installées sur le site.

**Hygiène des mains :** les enfants ont à leur disposition le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.). Nous demanderons aux enfants de :

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes.
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, et non dans leur main.
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et laver les mains immédiatement.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avant de s'être lavé les mains.
- Toujours utiliser une gourde pour boire de l'eau. Il y a interdiction de boire directement de l'eau du robinet.

**Distanciation physique :** nous garderons dans la mesure du possible une distanciation de 1 mètre entre les enfants et de 2 mètres entre les moniteurs et les enfants, en particulier quand les enfants seront à l'intérieur.

**Soins de santé :** un des dortoirs du pavillon Larocque est réservé exclusivement aux soins et à l'isolement. Nous limiterons l'utilisation de l'infirmerie à la remise des médicaments et au traitement des blessures du quotidien, et nous dirigerons les enfants avec des symptômes de COVID-19 vers un autre lieu.

**En cas de COVID-19 confirmé dans une équipe :** nous allons contacter tous les parents pour procéder à un isolement et une prise d'un test PCR. Si les résultats sont négatifs, l'enfant pourra faire un retour au camp immédiat. Si le moniteur qui s'occupe de l'équipe teste positif, nous allons faire un suivi avec les parents mais SAJO ne peut pas assurer le retour de l'équipe au camp. Nous sommes une équipe réduite et remplacer un moniteur pendant le camp n'est pas une option dans le contexte actuel. Les parents peuvent faire un suivi de la situation avec l'administration de SAJO en tout temps.

Le protocole en cas de COVID-19 selon l'Association des camps du Québec est le suivant :

- Isolement de la personne ;
- Noter dans le registre des traitements les symptômes observés :  
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>
- Port d'un masque de procédure ;
- Appel au 1 877 644-4545 et respect des consignes transmises ;
- Appel aux tuteurs légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant au camp ;
- Suivre les consignes émises par la Santé publique régionale (test PCR, isolement et retour au camp).

### ✓ Sécurité

- Les parents ou tuteurs ne peuvent circuler sur le site du camp.
- Les visiteurs ne sont pas autorisés à circuler sur le site du camp.
- **Transport** : dans l'autobus, le port du couvre-visage est demandé pour les jeunes de 10 ans et plus, en tout temps, même en zone verte. Pour les jeunes de moins de 10 ans, (dans les zones jaune, orange et rouge) il faut se fier aux mesures en vigueur selon le palier d'alerte disponible au lien suivant : [À l'école, je me protège et je protège les autres! \(quebec.ca\)](#).